



Licenciement économique d'un apprenti

Par **apprenti83**, le **14/01/2009** à **20:20**

Bonjour,

Voilà, j'ai été embauché en tant qu'apprenti dans une entreprise du btp l'année dernière.

L'entreprise est maintenant en liquidation judiciaire, je me retrouve donc désormais en

licenciement économique. Est-ce que je peux prétendre à des indemnités pour ce

licenciement ? Si oui, sur quels textes je peux m'appuyer ? Merci par avance pour votre aide.